



STAGE DE FORMATION

« Conditions de travail, relations avec la hiérarchie, pratiques de nos métiers à l'heure du tout numérique »

**JEUDI 4 JUIN 2026 DE 9H À 17H,
À LIMOGES (QUARTIER CATHÉDRALE)**

Le lieu du stage sera précisé à chacun.e lors de son inscription.

Public concerné et contenus de la formation

Ce stage s'adresse à l'ensemble du personnel de l'Éducation Nationale (AESH, AED, enseignants titulaires ou remplaçant.e.s, personnel administratif) excepté le personnel exerçant des fonctions de hiérarchie.

Nous partirons des constats de chacun.e quant à l'exercice de son métier, et notamment des difficultés rencontrées, afin de présenter les outils les plus appropriés pour y faire face.

Comment s'inscrire ?

- En avertissant le syndicat de sa participation uniquement sur l'adresse : contact@ldc-limousin.fr (contacter le 06 71 61 41 64 si besoin de précisions)
- & en adressant une demande écrite au chef d'établissement dans le secondaire, au président d'université dans le supérieur ou à l'inspecteur d'académie dans le primaire, au président de la collectivité pour les TOS, selon le modèle suivant (à recopier), au moins un mois avant la date du stage. À défaut de réponse expresse au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le stage (soit le 20 mai 2026), le congé pour formation est réputé accordé. **En cas de refus, contactez-nous !**

Modèles de demande

à déposer au plus tard le lundi 4 mai 2026

« Lieu », le
Mme/M. le recteur s/c du chef d'établissement
Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie
Ou Mme/M. l'inspecteur de l'Education Nationale s/c de Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 2 jours, le **jeudi 4 juin 2026**, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation syndicale et économique qui se déroulera au Vigen (87110), stage déclaré sous l'égide de l'INFA (Institut National de Formation et d'Application, 10-12 av. du Val de Fontenay 94120 Fontenay-sous-Bois), fondation reconnue d'utilité publique.

Note

Le congé pour formation syndicale est un droit (12 jours/an) pour tout.e salarié.e, titulaire ou non, syndiqué.e ou non, de la maternelle à l'université, quel que soit votre statut. Pour ce stage, vous pouvez demander un congé pour une journée ou une demi-journée.